

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 6 octobre 2016**  
**CO 072 DE**

Page 1/2

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 42

Votants : 43

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (arrivée à 21h40), Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Charles VALLET, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY (trésorier).

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 27 septembre 2016

**Objet : Acquisition du site de l'ancienne école maternelle du Centre**

VU la propriété de la Commune de Poligny d'un ancien tènement immobilier situé à l'angle de l'avenue de la République et de la rue de la Résistance. L'ensemble constituait l'école maternelle du centre.

VU la délibération de la Commune de Poligny n°117 du 23 septembre 2016 décidant de vendre ce bien immobilier au prix de 250 000 €,

VU la note de synthèse n° 2 relative à l'acquisition de l'ensemble du bien immobilier « ancienne école maternelle du centre »,

VU l'avis du service des domaines sollicité sur le montant de la transaction ;

VU l'avis de la Commission des Finances et Affaires Générales, en séance du 22 septembre 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances,

CONSIDERANT qu'à la suite de la restructuration des écoles sur la commune de Poligny, ces bâtiments ne sont plus affectés à l'enseignement.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
Par 38 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 octobre 2016  
CO 072 DE

Page 2/2

**Objet : Acquisition du site de l'ancienne école maternelle du Centre (suite)**

1/ DECIDE d'acquérir :

- Le bâtiment principal en dur édifié sur la parcelle AT 165 et le bâtiment de type préfabriqué édifié sur le côté et à démolir vu son état,
- Le préau et la cour situés en arrière sur la parcelle AT 768 de 216 m<sup>2</sup>

L'ensemble au prix de 250 000 €.

2/ DIT que l'acquisition immobilière sera financée par un emprunt de 220 000 € sur 20 ans, emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- prêteur : CEBFC
- durée : 20 ans
- taux fixe trimestriel de 1,03%
- amortissement progressif du capital
- déblocage possible des fonds en 3 fois sur 3 mois à compter de la date d'émission du contrat
- frais de dossier : 0,20% déduit du 1<sup>er</sup> déblocage des fonds

3/ DIT que l'usage du bâtiment sera affecté ultérieurement,

4/ DESIGNER Maître BOSCH, notaire à Poligny, chargé de la transaction.

5/ PREND ACTE que les crédits correspondants sont prévus à la DM1,

6/ AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,



Jean François GAILLARD